

## **AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS**

### **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DREUX**

**Le Maire de la Commune de Dreux informe**

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant **des associations de retraités et de personnes âgées ;**
- D'un représentant **des associations de personnes en situation de handicap du département ;**
- D'un représentant **des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions ;**
- D'un représentant **des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales.**

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

### **DELAI IMPERATIF**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront être adressées à l'attention de Monsieur le Maire au plus tard le 09/04/2026 selon les modalités de dépôt suivantes :

- ✓ A l'accueil du CCAS : 22 rue des Gaults à Dreux  
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
(fermé le jeudi matin / 17h le vendredi)
- ✓ Par mail : [accueil-ccas@ville-dreux.fr](mailto:accueil-ccas@ville-dreux.fr)

Fait à Dreux, le 20/03/2026

Le Maire